

12. Interpellation du 28 avril 2010 de Mme Christiane Olivier:

«Parc des Charmilles: Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir?» (I-211)¹.

Mme Christiane Olivier (S). Mesdames et Messieurs, j'ai donc intitulé mon interpellation «Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir?», et je pourrais continuer en paraphrasant un certain Charles: «Non, je ne vois que les gradins qui se destroyent, que la terre qui poudroie et que l'herbe qui ne verdoie pas...» Vous l'aurez compris, je vais parler du parc des Charmilles. C'est la cinquième fois que j'interviens à ce sujet, au cours de ces dernières législatures, à l'occasion de motions, pétitions, questions ou interpellations. Je voudrais faire un bref retour sur l'historique de ce parc, promis à la population genevoise depuis douze ans maintenant. Certains pourront dire que je fais preuve d'opiniâtreté, et j'en serai fière, car je défendrai toujours mes idées lorsqu'il s'agit de bien public!

Concernant le parc des Charmilles, en 1998, un échange des terrains a été fait entre les CFF, l'Etat, la Ville et la Fondation Hippomène pour permettre la construction du futur Stade de Genève. Lors de cet échange de terrains, la Fondation Hippomène avait promis la dation du stade des Charmilles à la Ville de Genève, en contrepartie d'un siège au conseil de fondation du futur stade. En l'an 2000, premier coup de pioche au Stade de Genève: on se demande pourquoi, à ce moment-là, il n'y a pas eu validation devant notaire de cette dation de la Fondation à la Ville de Genève, comme que cela avait été promis.

¹ «Mémorial 167^e année»: Annoncée, 6059.

En 2002, je faisais une interpellation ici en demandant où en était le dossier. Pas de réponse! En 2003, M. Ferrazino, magistrat en charge du département des constructions, me disait que la Fondation Hippomène avait proposé de faire elle-même les travaux et de remettre à la Ville le parc entièrement aménagé, ce qui diminuait les coûts du réaménagement de 1 à 2 millions de francs. En 2003, nouvelle question, mais toujours pas de réponse.

En 2008, c'est-à-dire dix ans après la fameuse cession des terrains, le Conseil administratif propose au Conseil municipal une modification de la zone sportive en zone à bâtir, pour que la Fondation Hippomène - respectivement son président M. Hentsch - puisse faire des logements HBM (habitation à bon marché). Le Conseil municipal unanime, conscient des besoins en matière de logements HBM, octroie cette modification de zone.

Nous voilà en 2010, et toujours pas de parc: rien que des gradins qui se destroyent, de l'herbe qui ne verdoie pas et du sable qui poudroie... Au mois de juin, nous apprenons que la Fondation Hippomène a fait une demande de modification de la zone sportive en zone verte pour pouvoir aménager ce parc. Je me demande donc, et je regrette que M. le magistrat Pagani soit sorti...

Des voix. Il revient, il est là!

Mme Christiane Olivier. Tant mieux! Je vais reprendre exactement les questions que je posais en 2008 et auxquelles je n'ai toujours pas eu de réponse. Nous apprenons donc qu'il y a cette modification de zone et qu'elle prendra du temps. Là, je m'étonne qu'une modification de zone sportive en zone de construction prenne très peu de temps, et qu'une modification de

la zone sportive en zone verte prenne autant de temps... Comme je le demandais le 5 novembre 2008, pourquoi la dation promise par la Fondation Hippomène n'a-t-elle pas été entérinée en 1998? Pourquoi le Conseil municipal n'a-t-il pas eu connaissance du protocole d'accord signé entre l'Etat, la Fondation Hippomène et les autres partenaires le 5 mai 2008? Troisièmement, où en est ce fameux parc, que l'on promet à la population et qui est propriété de la Ville de Genève? Car je le dis et je le répéterai sans cesse: il n'est propriété ni de la Fondation Hippomène ni de M. Hentsch, mais propriété de plein droit de la Ville de Genève. Quand la population pourra-t-elle bénéficier de ce parc aux Charmilles? Je vous remercie.

La présidente. Il vous sera répondu lors d'une prochaine séance, Madame Olivier.